

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 18 février 2025, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **24 février 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : 1

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Ginette APCHIN (représentée par Jean-Pierre PICARD), Jean-François BARRIER (représenté par Aurélie DEMOULIN), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Hubert BONHOMMET (représenté par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Claudine FLEY (représentée par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Valérie RUEDA), Jean-Louis PRAX (représenté par Philippe MAURS), Frédéric SERAGER (représenté par Philippe COUDERC)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Chloé MOLES

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_026 : MARCHES / ATTRIBUTION DU LOT N°1 "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES" RELATIF AUX MARCHÉS D'ASSURANCES POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC**

### **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Les différents contrats d'assurances qui couvrent les activités de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac sont arrivés à échéance le 31 décembre 2024. Afin de les renouveler, une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée. Les contrats de prestations de service validés au titre de celle-ci sont conclus pour une durée de 4 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 avec une possibilité de résiliation annuelle sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois par l'une ou l'autre des parties.

Cette consultation, d'un montant estimatif de 2 300 000,00 € HT sur la durée totale du marché, a été découpée en 6 lots distincts comme précisé dans le tableau ci-dessous :

<b>Lots</b>	<b>Désignation des lots</b>	<b>Montant estimatif sur la durée de 4 ans</b>
<b>1</b>	Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	580 000,00 €
<b>2</b>	Assurance des responsabilités et risques annexes	280 000,00 €

<b>3</b>	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	400 000,00 €
<b>4</b>	Assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus	20 000,00 €
<b>5</b>	Assurance des prestations statutaires	1 015 000,00 €
<b>6</b>	Assurance de la navigation	5 000,00 €

Au terme du délai imposé par l'avis d'appel public à concurrence, cinq cabinets d'assurances, courtiers ou assureurs ont déposé une offre pour les lots 2 à 6. Vu qu'aucune offre n'a été déposée pour le lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes », une consultation a été lancée, sans publicité ni mise en concurrence, selon les dispositions des articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Par délibération du 19 décembre 2024, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'approuver les choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 novembre 2024, tels que décrits ci-dessous pour les lots numéros 2 à 6 :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Attributaire</b>	<b>Montant TTC annuel offre de base</b>	<b>Montant TTC annuel offre de base + PSE</b>
2	Assurance des responsabilités et des risques annexes	Groupement PARIS NORD ASSURANCES SERVICES / AREAS DOMMAGES		53 897,93 €
3	Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	145 173,55 €	
4	Assurance protection juridique de la collectivité et protection fonctionnelle des agents et des élus	Groupement de la SMACL ASSURANCES SA	5 763,66 €	
5	Assurance des prestations statutaires	Groupement BEAH / ACCELERANT INSURANCE / ACTE-VIE	292 215,29 €	
6	Assurance de la navigation	Groupement ACL COURTAGE / GENERALI	1 347,43 €	

S'agissant du lot n°1 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes », la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 5 février 2025, pour ce lot, a admis la candidature du groupement ci-après :

Candidats	Fonction	Lot
VERSPIEREN Courtier en assurances	Gestionnaire du contrat	1
YSA SOLUTIONS	Porteur du risque à 100 %	

L'offre présentée par ce groupement se présente de la manière suivante :

Lot 1 : Assurance dommages aux biens et risques annexes

SOCIÉTÉ	AE	Solutions de base	
		COÛT /M <sup>2</sup>	Prime annuelle
		TTC	HT
Groupement VERSPIEREN / YSA SOLUTIONS	X	1 500,00 €	121 650,00 €

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont demandé au service gestionnaire en relation avec le Cabinet ARIMA Consultant de procéder à une analyse détaillée de l'offre présentée.

Au vu du rapport d'analyse et dans le respect des critères de choix des offres énumérés dans le règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 février 2025 a attribué le lot 1 « Assurance dommages aux biens et risques annexes » au groupement suivant, cette offre apparaissant comme économiquement la mieux disante :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant TTC annuel offre de base
2	Assurance dommages aux biens et des risques annexes	Groupement VERSPIEREN / YSA SOLUTIONS	121 650,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 5 février 2025, tel que décrit ci-dessous :

Lot	Intitulé	Attributaire	Montant TTC annuel offre de base
1	Assurance dommages aux biens et des risques annexes	Groupement VERSPIEREN / YSA SOLUTIONS	121 650,00 €

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer le marché pour le lot numéro 1

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le 27/02/2025

ID : 015-241500230-20250224-DEL\_2025\_026-DE



« Assurance dommages aux biens et des risques annexes » et à en assurer l'exécution.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.